

*Projet de résolution III : Transport des marchandises dangereuses*

*Le projet de résolution III est adopté.*

#### POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen et évaluation, au milieu de la Décennie, des progrès réalisés dans l'application de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement; Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international

#### RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/5738)

27. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur les deux projets de résolution et les deux projets de décision qui figurent au paragraphe 12 du rapport du Comité économique (E/5738) et qui ont été adoptés par le Comité sans vote. En l'absence d'objection, il considérera que le Conseil souhaite faire de même.

*Projet de résolution I : Identification des pays en voie de développement les moins avancés*

*Le projet de résolution I est adopté.*

*Projet de résolution II : Administration et finances publiques aux fins du développement*

*Le projet de résolution II est adopté.*

*Projet de décision I : Examen et évaluation, au milieu de la Décennie, des progrès réalisés dans l'application de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement*

*Le projet de décision I est adopté.*

*Projet de décision II : Rapport du Conseil des gouverneurs du Fonds spécial des Nations Unies*

*Le projet de décision II est adopté.*

*La séance est levée à 16 heures.*

## 1979<sup>e</sup> séance

Jeudi 31 juillet 1975, à 10 h 55

Président : M. I. A. AKHUND (Pakistan)

E/SR.1979

#### POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

#### RAPPORT DU COMITÉ DE LA COORDINATION DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES (E/5743)

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité de la coordination des politiques et des programmes sur le point 19 de l'ordre du jour (E/5743) et appelle son attention sur le projet de résolution concernant ce point et figurant au paragraphe 6, que le Comité a adopté sans vote. En l'absence d'objection, il considérera que le Conseil souhaite également adopter le projet de résolution sans procéder à un vote.

*Il en est ainsi décidé.*

#### POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

##### Calendrier des conférences

#### RAPPORT DU COMITÉ DE LA COORDINATION DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES (E/5742, E/L.1664 et Add.1 à 6)

2. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité de la coordination des politiques et des programmes sur le point 22 de l'ordre du jour (E/5742).

3. M. FERGUSON (Etats-Unis d'Amérique) remarque que la note du Secrétaire général (E/L.1664) prévoit que le Groupe de travail chargé d'examiner les communications, qui est un organe subsidiaire de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, se réunirait en 1976 et en 1977. Cet arrangement n'appellera pas d'objection de la part de la délégation des Etats-Unis à condition qu'il s'entende sans préjudice de la décision prise par le Conseil dans sa

résolution 1768 (LIV), par laquelle il a fixé un cycle biennal de réunions pour ce groupe.

4. Le PRÉSIDENT demande s'il peut considérer que le Conseil, sous réserve de la précision mentionnée par le représentant des Etats-Unis d'Amérique, est d'accord pour prévoir dans le calendrier des réunions pour 1977 une session du Groupe de travail chargé d'examiner les communications, qui se tiendrait du 8 au 19 août, conformément à la proposition faite par le Secrétariat dans le document E/L.1664.

*Il en est ainsi décidé.*

5. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le projet de résolution et les trois projets de décision qui figurent au paragraphe 14 du rapport et que le Comité recommande au Conseil d'adopter. Le projet de résolution et les trois projets de décision ont été adoptés par le Comité sans vote et, en l'absence d'objection, le Président considérera que le Conseil souhaite également adopter ces textes sans qu'ils soient mis aux voix.

*Il en est ainsi décidé.*

*Projet de résolution : Préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'eau*

*Le projet de résolution est adopté.*

*Projet de décision I : Cycle des sessions de la Commission des stupéfiants*

*Le projet de décision I est adopté.*

*Projet de décision II : Calendrier provisoire des conférences et réunions*

*Le projet de décision II est adopté.*

*Projet de décision III : Troisième session du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement et à la coopération économique internationale, et réunions du Groupe de travail II du Comité de la planification du développement et du Groupe de travail chargé de l'océanographie et des échanges de données de la Commission océanographique intergouvernementale*

*Le projet de décision III est adopté.*

## POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

**Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement et à la coopération économique internationale**

### RAPPORT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE (E/5739)

6. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité économique sur le point 10 de l'ordre du jour (E/5739) et appelle en particulier son attention sur le paragraphe 10 contenant un projet de résolution et un projet de décision où figure l'ordre du jour provisoire avec annotations pour la troisième session du Comité préparatoire de la septième session extraordinaire de l'Assemblée

générale qui ont tous deux été adoptés par le Comité sans qu'ils soient mis aux voix.

7. Le Président demande si le Conseil souhaite également adopter le projet de résolution, ainsi que le projet de décision, sans procéder à un vote.

*Il en est ainsi décidé.*

8. Le PRÉSIDENT dit qu'il croit savoir que le Conseil souhaite que les propositions qui ont été présentées au cours de consultations officieuses en vue de préparer la septième session extraordinaire soient publiées par le secrétariat comme document du Comité préparatoire dans la série "Distribution limitée".

*Il en est ainsi décidé.*

### **Incidences, sur le budget-programme, des décisions prises par le Conseil à ses cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions (E/5745, E/L.1675)**

9. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner les états récapitulatifs des incidences sur le budget-programme contenus dans le rapport du Secrétaire général (E/5745) et dans le document E/L.1675.

10. M. LOBANOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que la délégation soviétique tient à réserver sa position concernant les incidences budgétaires des résolutions et décisions adoptées par le Conseil à ses cinquante-huitième et cinquante-neuvième sessions jusqu'à ce qu'elles soient examinées par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. Il demande que cette réserve soit consignée dans le rapport du Conseil.

11. Le PRÉSIDENT dit qu'il suppose que le Conseil souhaite prendre acte du rapport du Secrétaire général (E/5745) et de l'état récapitulatif (E/L.1675).

*Il en est ainsi décidé.*

### **Ajournement de la session**

12. Le PRÉSIDENT dit que l'une des tâches principales du Conseil à sa présente session consistait à préparer le terrain pour la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui sera consacrée aux questions relatives au développement et à la coopération économique internationale. Le Conseil vient d'ailleurs d'adopter la résolution 1980 (LIX) dans laquelle il propose un ordre du jour pour la session, énonce certaines directives concernant les questions à examiner et prie le Comité préparatoire de reprendre et de mener à bien ses travaux. Il est cependant regrettable que la session s'achève sans que l'on ait pu se mettre d'accord sur certaines recommandations précises touchant les questions de fond à soumettre à la session extraordinaire ou définir plus nettement les points d'entente qui existent entre les Etats et les points sur lesquels ils divergent. Ceci était peut-être inévitable, étant donné la complexité des problèmes, la diversité des intérêts qu'il faut concilier et la lenteur avec laquelle semble se mouvoir le mécanisme gouvernemental des Etats et groupes d'Etats.

13. Toutefois, même si à la fin de la session, on peut avoir le sentiment de ne pas avoir pleinement exploité certaines possibilités, il n'en reste pas moins que les problèmes économiques et sociaux du monde figurent désormais de manière permanente à l'ordre du jour de la communauté internationale et que la présente session a confirmé combien il est urgent de trouver des solutions à ces problèmes par la voie de consultations mutuelles et en recherchant un consensus. L'intérêt et la valeur du dialogue et du consensus, si fréquemment soulignés dans les débats internationaux, ne doivent pas être sous-estimés mais, en même temps, il ne faut pas, sous prétexte d'éviter l'affrontement, craindre d'exprimer des points de vue divergents ou d'affirmer des principes auxquels l'on tient fermement. Sans discussions franches et affrontement d'idées, il ne serait guère possible de parvenir à un véritable accord. Il ne faut pas que l'esprit de compromis se substitue à des négociations concrètes sur des points précis ou fasse perdre de vue la nécessité d'élaborer dans le domaine économique un nouvel ensemble de règles pour concilier des intérêts nationaux et des intérêts de groupes opposés et parvenir ainsi à répartir plus équitablement les ressources et le bien-être dans le monde. La tâche n'est pas simple, et les efforts entrepris pour l'accomplir devront se poursuivre tout au long des préparatifs de la prochaine session extraordinaire, pendant la session et par la suite dans divers organes appropriés.

14. La tâche est facilitée du fait que l'on a convenu tacitement de ne pas poursuivre des discussions sur des problèmes qui ont été tranchés par les événements. Les déclarations faites au cours de la présente session, tout en révélant que certaines divergences de vues persistent quant à la nature de la crise actuelle et aux mesures correctives à adopter, ont cependant montré que peu à peu l'accord se fait sur l'idée que la situation ne peut être rétablie qu'au prix de profondes transformations. C'est ainsi que le représentant du Royaume-Uni a déclaré (1960e séance) que les pays développés ont accepté l'obligation morale de réformer profondément la situation économique mondiale. Si la nécessité du changement est désormais reconnue par tous, il est également admis que le changement devra s'opérer dans l'ordre et de manière progressive, et avec la coopération de tous les intéressés.

15. A propos du thème général du développement et de la coopération économique internationale, l'Assemblée, lors de sa session extraordinaire, accordera une attention particulière aux pays défavorisés par leur situation géographique et à ceux qui ont ressenti le plus fortement les conséquences défavorables des crises économiques récentes. Le débat général a montré que l'on reconnaissait la nécessité de renforcer la position des pays en voie de développement dans les échanges commerciaux internationaux et de leur faciliter l'accès au marché mondial en abaissant ou en éliminant les obstacles tarifaires et non tarifaires et en améliorant et en renforçant un système généralisé de préférences sans réciprocité. On a également accepté le principe qu'il faut accroître et préserver le pouvoir d'achat des pays en voie de développement. Tout le monde n'est pas d'accord sur la manière d'aboutir à ce résultat, mais on reconnaît généralement que les prix des produits de base devraient être rémunérateurs pour les producteurs et équitables pour les consommateurs, et que le commerce de

ces produits devrait garantir la sécurité des revenus aux producteurs et la sécurité de l'approvisionnement aux consommateurs. Il ne sera pas facile de mettre ces principes en pratique, mais leur application confirmera peut-être l'idée qu'il n'y a pas de contradiction fondamentale entre un mode d'approche intégré et une approche par produit.

16. Dans l'ensemble, on a été d'accord pour estimer qu'il faut intensifier le transfert des ressources réelles vers les pays en voie de développement. Le fait que la plupart des pays donateurs n'ont pas réussi à atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie internationale du développement montre que l'ensemble du problème demande à être réexaminé. L'idée de la création d'un mécanisme automatique pour réaliser ces transferts soulève un certain nombre de questions qui doivent être étudiées avec soin. Il faudrait s'efforcer d'élaborer un système qui permettrait aux bénéficiaires de savoir quel sera, sur une certaine période, l'apport de ressources réelles nettes et d'établir leur plan de développement en conséquence, et qui en même temps permettrait aux pays donateurs de s'assurer que les ressources sont utilisées efficacement et aux fins qui ont été indiquées sans qu'il soit nécessaire de justifier les transferts par des motifs non économiques. On devra décider d'accorder la priorité à cette question et à la question connexe d'un système visant à alléger le fardeau de la dette, en d'autres termes, à faire du service de la dette une formule rationnelle.

17. Chacun reconnaît désormais que l'industrialisation est l'élément moteur dont dépend la transformation de la situation économique et sociale des pays en voie de développement, mais il faut que les buts et les objectifs arrêtés lors de la deuxième Conférence de l'ONUDI, à Lima – et approuvés sans réserve au cours des débats du Conseil – trouvent place dans un programme et dans un calendrier à l'occasion des consultations prévues entre pays développés et pays en voie de développement. L'ONUDI est l'instance qui convient le mieux pour cette entreprise, mais la tâche qui consiste à établir les liens entre la production industrielle et la production agricole, entre les politiques technologiques et les politiques de l'emploi, entre l'action internationale et l'entreprise transnationale, incombe au Conseil économique et social, et celui-ci doit recevoir les moyens de s'en acquitter.

18. Ces considérations amènent à évoquer le problème de la réforme des structures économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, on a pu entendre, une fois de plus, des critiques au sujet des travaux du Conseil qui seraient sans intérêt, et de ses décisions qui seraient sans objet. D'un autre côté, si l'on a pris acte des diverses propositions formulées pour réformer le système des Nations Unies, y compris des propositions les plus récentes adoptées à l'unanimité par un groupe d'experts représentant toutes les régions, tous les intérêts et toutes les idéologies (E/AC/62/9), on ne l'a fait qu'en termes très généraux. La proposition de constituer un comité intergouvernemental chargé d'examiner ces propositions est intéressante, mais le Président voudrait suggérer que l'Assemblée générale, lors de sa session extraordinaire, donne aussi à ce comité des directives et des orientations pour son travail et des délais pour l'achèvement de sa tâche.

19. Il serait optimiste d'affirmer que le Conseil est parvenu au cours de la présente session à dégager une base suffisamment étendue pour que la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale puisse y poser les fondements d'une nouvelle structure des relations économiques internationales. Sur le fond et sur le détail des questions essentielles, les positions de divers pays, dont celles de beaucoup des principaux pays développés, restent à définir. Mais un effort considérable a été déployé au cours des réunions officieuses pour examiner certaines propositions se rapportant à la liste de questions convenue. Le Président voudrait saisir cette occasion pour exprimer sa très profonde reconnaissance aux membres de tous les groupes qui ont participé à ces réunions, ainsi qu'à leurs présidents, et remercier en particulier de leur contribution personnelle M. Barceló (Mexique) et M. Martínez (Argentine).

20. Etant donné l'utilité de ces consultations et étant donné qu'on y aura sans doute de plus en plus souvent recours dans l'avenir, il faut prendre soin qu'elles conservent leur caractère officieux et que la manière dont elles se déroulent ne devienne pas un obstacle les empêchant d'atteindre leur objectif. Certaines idées et propositions émanant de ces réunions ont été formulées par écrit, et ces documents seront sans nul doute d'un grand secours lors de la reprise des préparatifs en vue de la session extraordinaire. Il est peut-être trop tôt pour prévoir sous quelle forme des décisions vont se dégager de la session extraordinaire elle-même, mais le Président tient à rappeler la suggestion du représentant des Pays-Bas (1962e séance) concernant l'adoption d'un document général où serait énoncé un ensemble cohérent de recommandations interdépendantes aux fins d'examen et d'adoption par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire. A son avis, ce document ne devrait pas être simplement une déclaration d'intention mais, dans la mesure du possible, un projet d'action concrète indiquant sans ambiguïté ce que la communauté internationale accepte de faire concernant des problèmes spécifiques et comment, où, et quand elle entend passer aux actes.

21. Il ne faut pas attendre de résultats spectaculaires de la septième session extraordinaire, car les sujets dont s'occupera l'Assemblée excluent un tel résultat. Mais on est en droit d'espérer un accord sur les principes et les politiques et une claire indication de l'intention d'entreprendre des négociations concrètes pour atteindre les objectifs convenus. Chacun reconnaît que la session extraordinaire ne sera qu'une phase du processus d'édification d'un nouveau système de relations internationales, mais elle revêt toute l'importance d'une première étape.

22. On a reproché aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de ne pas respecter comme il convient les règles et les règlements de l'Organisation ou de ne pas montrer suffisamment d'égards pour les conceptions et les intérêts d'autrui et de ne pas faire la distinction entre les questions économiques et les questions politiques. On a affirmé que de tels comportements risquaient de mettre en danger l'existence même de l'Organisation. Le Président estime, pour sa part, que ce qui décidera de la réussite ou de l'échec de l'Organisation des Nations Unies, ce dont dépend sa survie ou sa disparition, c'est la mesure dans laquelle elle parviendra à promouvoir un règlement pacifique là où il y a

la guerre ou une menace de guerre, à faire prévaloir la justice et la dignité humaine là où ces valeurs sont systématiquement bafouées et à éliminer les disparités économiques considérables et toujours croissantes existant entre les pays. La situation au Moyen-Orient, la discrimination raciale et la domination de la minorité en Afrique, l'écrasante pauvreté de nombreuses régions du monde, voilà les problèmes qui revêtent une importance fatidique pour l'avenir de l'humanité. Si l'on ne s'attaque pas à ces problèmes et si l'on ne parvient pas à les résoudre, l'observation la plus fidèle du règlement et l'adhésion la plus scrupuleuse aux principes de la Charte des Nations Unies ne sauveront pas l'Organisation des Nations Unies de l'inconséquence et de l'atrophie.

23. En fin de compte, le problème est politique en ce sens que des décisions doivent être prises, consciemment et délibérément, pour réorienter l'activité économique de façon que les objectifs et les aspirations légitimes de tous les pays puissent être réalisés et protégés. Le développement économique et social des pays en voie de développement est une entreprise trop vaste pour qu'on puisse se contenter de la considérer comme un sous-produit de la prospérité croissante des pays industrialisés. On ne peut plus, désormais, attendre la solution des mécanismes prétendument innocents d'un système obéissant à des lois économiques supposées neutres. Le fait de présenter les choses comme si l'on devait opérer un choix prompt et tranché entre des systèmes économiques s'excluant mutuellement — l'un fondé sur la liberté du marché et l'autre sur la planification et la réglementation — ne contribue pas à clarifier les problèmes.

24. Le monde n'est pas aux prises avec des abstractions, mais avec une situation critique et qui risque de devenir plus difficile encore pour tous les pays au cours des prochains mois. L'*Etude sur l'économie mondiale, 1974* (E/5665, E/5681 et Add.1 à 4) trace de sombres perspectives pour l'année qui vient. Le PIB des pays développés à économie de marché risque, en 1975, d'accuser une baisse par rapport à 1974, et le taux de croissance du PNB devrait être inférieur à celui de 1974, tandis que le chômage et l'inflation continueront d'atteindre des niveaux élevés. Ces chiffres nuancent l'optimisme de déclarations faites ces derniers mois au sujet d'un renversement de la tendance dans l'économie des pays développés. De plus, l'inflation, le chômage et la dépression qui se manifestent dans les pays développés ont sur l'économie des pays en voie de développement des répercussions immédiates, en affaiblissant leurs marchés d'exportation, en faisant monter les prix des articles manufacturés et des services qu'ils importent et en aggravant encore la dégradation de leurs termes de l'échange. On estime qu'en 1975 les prix de la plupart des produits primaires dont la majorité des pays en voie de développement tirent l'essentiel de leurs ressources baisseront par rapport à ceux des articles manufacturés importés. La charge du service de la dette continuera à croître et le processus d'accumulation de réserves tendra à s'inverser. La grande majorité des pays en voie de développement auront donc plus de mal que jamais à exécuter les programmes de développement économique et de réforme sociale relativement modestes qui sont prévus dans la Stratégie internationale du développement et dans leurs propres plans de développement. En fin de compte, que l'économie des

pays développés se redresse ou non, la situation des pays en voie de développement empirera. Comme l'a dit le Secrétaire exécutif de la CEE (1966e séance), les pays d'Europe occidentale, qui ont une population de 700 millions d'habitants et un PNB de 2 000 milliards de dollars, et les pays en voie de développement non producteurs de pétrole, qui, avec 1,7 milliard d'habitants, n'ont un PNB que de 300 milliards de dollars, ont enregistré, en 1974, un déficit commercial d'environ 30 milliards de dollars. Ces chiffres montrent de façon éloquente à quel point la crise économique pèse de façon inéquitable sur les deux groupes de pays. Manifestement, la machine est détraquée et a besoin d'être non seulement réparée mais aussi repensée.

25. Autrefois, seule une minorité de gens privilégiés pouvait vivre sans souci du nécessaire et jouir du superflu. Aujourd'hui, c'est le cas d'une minorité privilégiée de pays. A cet égard, la crise que la monde traverse aujourd'hui est une crise de croissance : il est inconcevable que la masse de la population mondiale continue éternellement à endurer de façon passive privations et souffrances et il est impensable que les ressources toujours plus grandes qu'offre la technologie ne permettent pas à l'homme de relever le défi. Chaque fois que le savoir progresse, chaque fois qu'une nouvelle découverte technique est faite, l'interdépendance des peuples et des nations se resserre et devient plus inexorable. Le refus des populations d'accepter leur condition, leur exigence d'une place au soleil, peut être l'aiguillon, l'instrument d'une transformation qui débouchera sur une interdépendance positive fondée sur la complémentarité. Le représentant des Etats-Unis (1956e séance) a déclaré avec raison que la crise offre une occasion d'agir. Il s'agit maintenant de saisir cette occasion pour donner aux événements un sens et une finalité, au lieu de leur permettre d'infléchir le cours des choses.

26. M. KEGEL (République démocratique allemande), prenant la parole au nom des pays socialistes de l'Europe orientale, dit sa satisfaction de l'heureuse issue de la session, à laquelle les pays socialistes ont apporté leur contribution dans un esprit de coopération et de compréhension. Il faut souligner d'abord que le Conseil s'est réuni dans le contexte de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui contribuera à atténuer la tension internationale et à encourager la coopération entre les pays et les peuples. En second lieu, la session a été dominée par les préparatifs de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale,

qui ont déjà notablement avancé et sur lesquels il faudra continuer de faire porter les efforts. Les décisions prises par le Conseil aideront à l'application de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, adoptés à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. La session a montré qu'avec de la bonne volonté et la détermination de faire face aux réalités de la situation, grâce à un relâchement à long terme de la tension internationale, il sera possible de s'attaquer aux véritables problèmes de la coopération internationale.

27. M. SCHWARTZ-GIRÓN (Espagne), intervenant au nom des pays de l'Europe occidentale, dit que d'ici à ce que le Conseil se réunisse pour la reprise de sa session, d'importantes décisions auront été prises qui auront une incidence directe sur la lutte légitime menée par l'humanité pour le progrès et la prospérité. Au cours de la présente session, on a travaillé plus qu'on a parlé et les travaux ont été dominés par la préparation de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

28. M. MARTÍNEZ (Argentine), intervenant au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, dit que les pays en voie de développement espèrent que, lors de sa septième session extraordinaire, l'Assemblée générale concentrera l'essentiel de ses efforts sur la réalisation d'un large accord et la définition de directives claires et nettes dans un nombre limité de domaines où il semble que l'on puisse parvenir à instaurer le nouvel ordre économique international. Les membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept ont consacré beaucoup de temps aux consultations officieuses et aux discussions avec les pays à économie de marché et les pays socialistes. Ils ne peuvent se dire véritablement satisfaits des résultats, mais ils espèrent que, grâce à un travail intensif, il sera possible d'arriver à s'entendre et d'assurer le succès de la session extraordinaire, et de mettre ainsi un point final à l'affrontement stérile qui fait obstacle à la solidarité internationale dans un monde de plus en plus interdépendant.

29. Après un échange de remerciements, le PRÉSIDENT prononce l'ajournement de la cinquante-neuvième session du Conseil économique et social.

*La séance est levée à midi.*